



Landes Graves Palus Environnement

La ressource en eau de l'Oligocène Sud Gironde menacée de manière irréversible par le projet de LGV BORDEAUX-TOULOUSE

Les associations de défense de l'environnement attirent l'attention de la CLE sur le risque majeur que fait courir la LGV BORDEAUX – TOULOUSE à la ressource en eau de l'Oligocène du sud Gironde,

Rappel :

Dans la mesure 7-3, le SAGE prévoit l'établissement de cartes des risques de pollution croisant la vulnérabilité et les sources potentielles de pollution. Ce travail est en cours de finition, il a identifié les formations aquifères de l'Oligocène en rive gauche de la Garonne comme un secteur particulièrement sensible du fait non seulement de sa vulnérabilité intrinsèque, mais aussi son importance majeure pour l'alimentation en eau potable, notamment de l'agglomération de Bordeaux.

Sa forte sensibilité à la pollution de surface est liée à son caractère karstique qui conduit à des transferts de polluants extrêmement rapides. Le faisceau sud du LGV, proposé par RFF, recouvre la zone où cet aquifère karstique est affleurant ou subaffleurant, c'est à dire la zone où il est le plus sensible aux pollutions (fig 1)

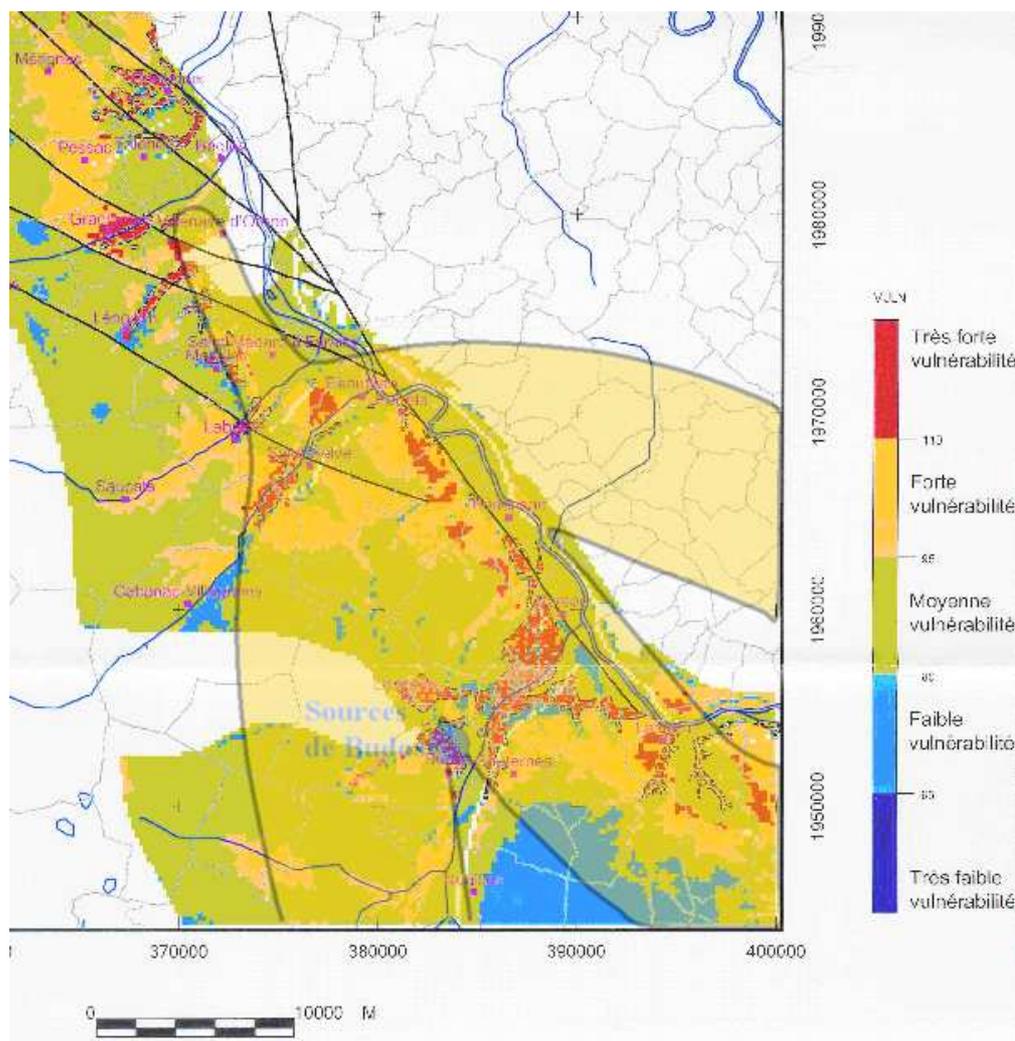


Figure 1 : Carte de vulnérabilité de l'aquifère Oligocène (BRGM, 2002), Sources de Budos - Options de passage de la LGV « Bordeaux-Toulouse »

Le faisceau LGV se superpose aux zones très vulnérables ou fortement vulnérables de l'Oligocène. Entre Cabanac et Beautiran, et entre Budos et Barsac, il recoupe les zones où les risques de pollutions rapides sont les plus importants.

Un grand nombre de forages, permettant une production de 100000m³/jour, alimente la CUB, Bordeaux et les communes du sud Gironde. Une douzaine de captages AEP (Alimentation en eau potable) seront directement concernés par la LGV dans les secteurs de Martillac, La Brède et St Selve. (fig 2)

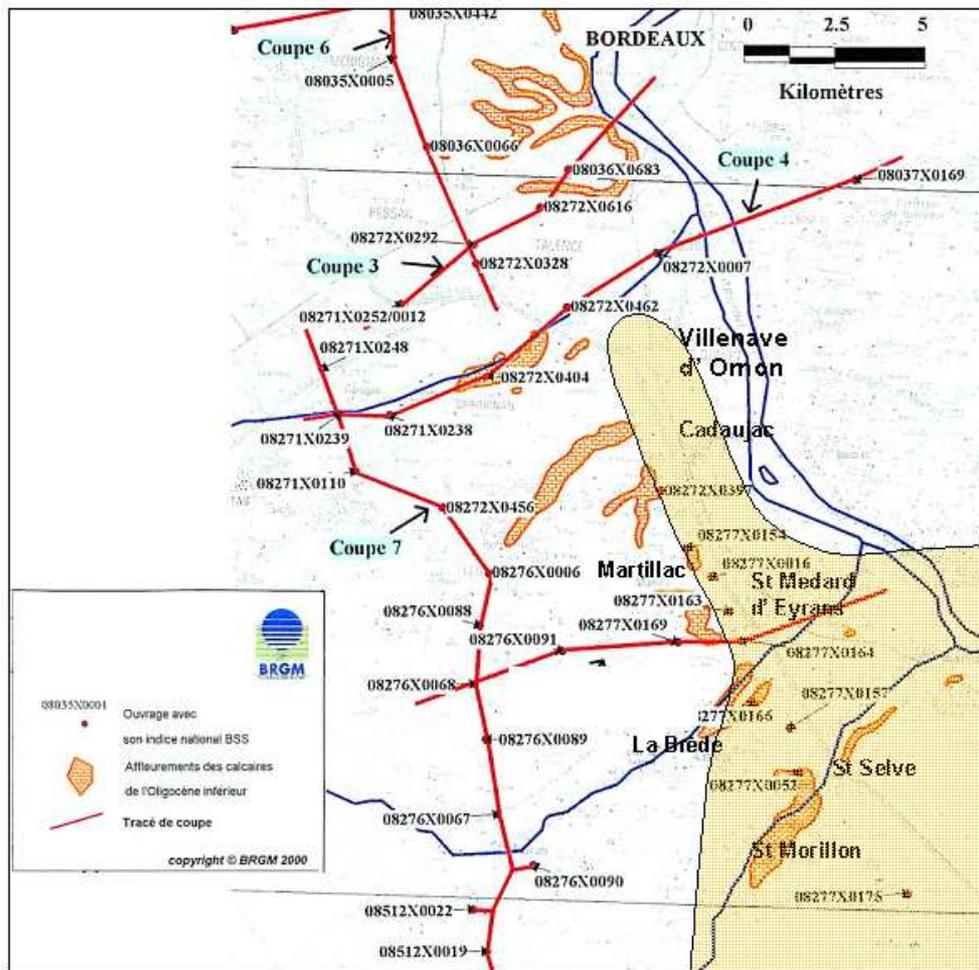


Figure 2 : Implantation des captages Oligocène au sud de Bordeaux (lignes des 100 000) et affleurements de l'aquifère (BRGM, 2000).
-Option de passage de la LGV « Bordeaux-Toulouse »

Le tracé du LGV ne pourra éviter la ligne de forages stratégiques pour l'alimentation de la CUB(ligne des 100000),dans l'option sud ils seront exposés à une pollution très rapide.

Une étude beaucoup trop sommaire et minimisant ou ignorant les risques pour l'eau potable.

L'étude de « sensibilité environnementale », préliminaire au débat public, a été réalisée par le bureau d'étude Scétauroute, mandaté par RFF. Il ne répond pas du tout aux problèmes posés par cet aquifère et ne tient pas compte des contraintes réglementaires du SAGE. Les tronçons parmi les plus sensibles ne font l'objet d'aucune analyse (tronçon Bordeaux - Saint- Morillon),

La légende des cartes de sensibilité ne les hiérarchise pas correctement : en particulier les zones karstiques sont considérées comme des secteurs à sensibilité moyenne alors que ce sont des zones à risque majeur.

THEMES	SENSIBILITE TRES FORTE	SENSIBILITE FORTE	SENSIBILITE MODEREE
Hydrologie	Zone humide au titre de la loi sur l'eau ou zone verte du SDAGE Zone inondable (secteurs habités)	Cours d'eau ou étang d'objectif de qualité physico-chimique 1A – 1B Voie navigable Zone inondable (secteurs inhabités)	Cours d'eau ou étang d'objectif de qualité physico-chimique 2 et cours d'eau non concernés par les objectifs de qualité du SDAGE
Hydrogéologie	Captage AEP Périmètre de protection rapprochée et de captage AEP	Périmètre de protection éloigné de captage AEP Aquifère karstique	Nappe alluviale exploitée (hors AEP) ou ressource potentielle
Risques naturels		Commune dotée d'un PPR mouvements de terrains Commune dotée d'un PPR sismique Commune dotée d'un PPR incendie	Commune dotée d'un PPR inondation
Milieu naturel	Zone de prescription réglementaire (Réserve, Arrêté de biotope, ZPS) Zone NATURA 2000 ZICO	Zone d'inventaire : ZNIEFF de type 1	Zone d'inventaire : ZNIEFF de type 2

Les aquifères karstiques doivent être considérés comme des zones à sensibilité très forte et non forte.

ENTRE BORDEAUX ET AGEN		
Option Nord	Option Centre	Option Sud
<p>Cette option comporte un certain nombre de « points durs » environnementaux, notamment liés à la concentration humaine entre Marmande et Tonneins, à la zone inondable de la Garonne, à la présence d'espace de production viticoles et au relief difficile au nord de la RN 113.</p> <p>Le franchissement de la zone comprise entre Tonneins et Marmande est un point « dur » majeur de cette option, qui nécessiterait une étude détaillée d'insertion.</p> <p>Cette option offre des possibilités limitées de proposition d'un projet à faible impact environnemental</p>	<p>Cette option concerne un certain nombre de « points durs » environnementaux, notamment liés à la concentration humaine entre l'A62 et la Garonne, et au relief difficile au sud de l'A62.</p> <p>Le franchissement de la zone viticole du Sauternais/Langonnais est un point « dur » majeur de cette option, qui nécessiterait une étude détaillée d'insertion.</p> <p>L'intérêt essentiel de cette option réside dans la possibilité de jumelage à l'A62, qui permettrait de limiter l'effet de « coupure » des territoires communaux par une infrastructure nouvelle.</p>	<p>Le principal « point dur » environnemental est représenté par la vallée du Ciron, site ayant un fort intérêt naturel, patrimonial et paysager, duquel il est possible de s'écarter. Par ailleurs l'insertion au sein des reliefs plus difficiles à l'est nécessitera des études d'insertion.</p> <p>L'intérêt essentiel de cette option réside dans l'éloignement de zones densément habitées de la vallée de la Garonne, de cette dernière qui présente une large zone inondable, ainsi que des secteurs de vignobles AOC enjeu agricole majeur dans le bordelais.</p>
<p>Au droit d'Agen, ces options présentent un certain nombre de « points durs » environnementaux, notamment liés à la concentration humaine de part et d'autre d'Agen, à la zone inondable de la Garonne et au relief difficile au sud de l'A62. Le franchissement au niveau d'Agen est un point « dur » majeur de cette option, qui nécessiterait une étude détaillée d'insertion.</p>		

Dans ce tableau synthétique les risques concernant les pollutions de l'aquifère oligocène ne sont même pas envisagés

On peut recenser parmi les risques importants :

- Les travaux de terrassements et remblaiements qui sont particulièrement polluants du fait de la mise en suspension de particules turbides transportées dans le karst vers les captages ou les sources, sans compter les pollutions par hydrocarbures des engins de chantier.

- Les terrains karstiques sont des secteurs présentant des risques d'effondrement reconnus pour tous les ouvrages de transport (trépidations causées par le passage des trains ou des camions). Plusieurs exemples existent en France sur diverses lignes de chemin de fer dont *celle de Bordeaux-Toulouse au droit des calcaires de l'Oligocène*, à Bègles et à Virelade !! Les écoulements karstiques peuvent être modifiés par ces phénomènes ou par leur traitement (consolidation par injection de béton) et la ressource altérée (chimie et turbidité).

- La SNCF est le **plus gros consommateur d'herbicides de France**. Les pesticides « efficaces » et rémanents sont très peu biodégradables et il est de notoriété publique dans le milieu de l'hydrogéologie que malgré les efforts de la SNCF pour réduire l'utilisation de ces produits dangereux pour la santé (rapport du sénat N° 215, tome 2, 2002-2003), elle reste un des premiers pollueurs de nappes phréatiques de notre pays.

Ces pesticides constituent une cause majeure de la dégradation des eaux souterraines.

- Sans préjuger de la dégradation irréversible de l'aquifère dans l'avenir. Dans l'immédiat, du fait de l'existence des zones de pertes (infiltration d'eau superficielle vers la nappe) au niveau de la rivière du

Saucats à La Brède, on assistera à un transfert extrêmement rapide des polluants chimiques et des matières en suspension vers les forages AEP du secteur les rendant inutilisables.

Il en est de même pour la rivière du Tursan en amont hydraulique des sources de Budos. Dans le document RFF cette ressource hautement vulnérable et stratégique n'est pas citée, pas plus que l'aqueduc la reliant à Bordeaux.

Nous demandons au bureau de la CLE de délibérer sur les risques que la LGV fait courir à l'eau potable. Ce texte pourra servir d'ossature à la motion que le Président transmettra au Préfet, afin qu'une expertise environnementale sérieuse soit produite sur le document RFF.

Pour leur part les Associations saisiront le CACI (comité aquitain de contre expertise associatif) pour analyser cette étude.

Le rapport du CACI sera transmis à la CLE et au Préfet.